

# Information Des Terminales

# Permanences

## Au lycée :

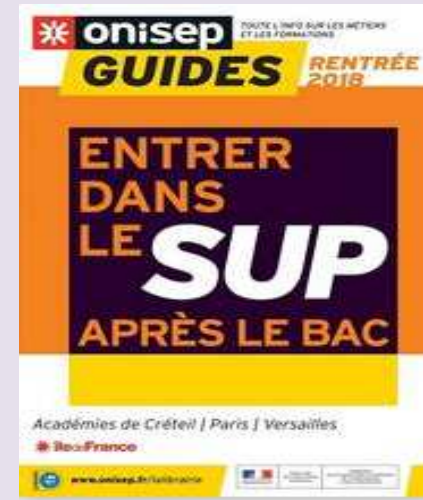
- Inscription auprès des CPE : Mme FREDJ ou M. TAILLEZ
- demander un coupon de confirmation du Rdv car agenda en ligne
- bureau dans le bloc jaune (bureau de l'assistante sociale Mme GIL)

## Au Cio :

- 134 Piazza Mont d'Est NLG Tél: 01 43 03 32 30
- Mercredi et Vendredi après-midi
- CIO ouvert pendant les vacances scolaires. Présente la deuxième semaine des vacances d'hiver ( horaires différents : 9h30-12h30 / 13h30-16h30)

# Documentations « papier »

Onisep → Téléchargement  
→ IDF → Après le bac,  
rentrée 2018



Documentation ONISEP disponible au CDI et CIO

# Internet

- Sites des établissements
- Site Parcoursup (recherche de formation, aides financières pour les bourses....)
- Cio St Germain en laye → BTS - DUT - CPGE - Ecoles d'ingénieurs - Ecoles de commerce - IEP
- Fiches diplômes Cio Montpellier ou Lille ou Picardie
- ONISEP : infos générales sur les études - vidéos et fiches métiers
- Site « Terminales 2017-2018 »



ÉTAPE 1



ÉTAPE 2



ÉTAPE 3



ÉTAPE 4



ÉTAPE 5

J'explore les possibles

➔ Dix conseils pour s'orienter

➔ Que faire après mon bac ?

➔ Info métiers

➔ Info filières

➔ Schéma des études après le bac

Je découvre les  
formations de  
l'enseignement  
supérieur



Découvrir

J'approfondis  
certaines filières  
pour éclairer mes  
choix



Découvrir

Je souhaite en  
parler




Découvrir

Je précise ce que je  
vais demander



Découvrir

# Journées portes ouvertes et salons

- JPO : dates sur Parcoursup, brochure « Entrée dans le supérieur » ou sites des établissements
- (Salon Parcoursup : 12 et 13 Janvier 2018 à la Grande Halle de la Villette)
- Autres salons plus ou moins spécialisés :  aux établissements privés

# La procédure Parcoursup

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)



Bienvenue sur la plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur. **Jusqu'au 13 mars 18h00**, venez saisir vos vœux.



C'est quoi ?



Comment ça marche ?



Découvrez le contenu des formations



Accéder à mon dossier

## CALENDRIER 2018

- 1 A partir du 15 janvier :  
Information sur le fonctionnement de Parcoursup
- 2 Du 22 janvier au 13 mars 18h00 :  
Inscription et saisie des vœux
- 3 Jusqu'au 31 mars inclus :  
Finalisation des dossiers et confirmation des vœux
- 4 Du 22 mai au 21 septembre inclus :  
Réception et acceptation des propositions
- 5 Du 26 juin au 21 septembre inclus :  
Phase complémentaire

[Voir le détail du calendrier](#)



# Recueil et gestion des candidatures

## Les **FORMATIONS** pour lesquelles l'accès au portail est **obligatoire**

- **BTS** (brevet de technicien supérieur) / **DTS** (diplôme de technicien supérieur) / **BTSA** (brevet de technicien supérieur agricole)
- **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion )
- **CPGE** (classe préparatoire aux grandes écoles) / **CPES** (classe préparatoire aux études supérieures)
- **MAN** (classes de mise à niveau hôtellerie ) / **MANAA** (classe de mise à niveau en arts appliqués)
- **DMA** (diplôme des métiers d'Art)
- **MC** (Mention complémentaire de type IV)
- **DUT** (diplôme universitaire de technologie)
- **Licences** (1ère année en université) / **Année préparatoire** / **DEUST** / **DU** (diplôme universitaire) / **CUPGE**
- **1ère année commune aux études de santé (PACES)** : médecine, pharmacie, odontologie, sage-femme
- **Formations d'ingénieurs**
- **Écoles d'Architecture** (sauf l'ESA : école privée)
- **Écoles de la marine marchande**
- **Certaines Ecoles de commerce**
- **Écoles supérieures d'art**

# ADMISSION HORS Parcoursup

Les candidats doivent s'adresser directement aux établissements :

- **Université Dauphine**
- **IEP** (Institut d'étude politique)
- La plupart des **écoles paramédicales et sociales**
- Certaines **écoles d'art, de commerce, d'ingénieurs...**
- **Ecoles privées** des arts appliqués, de gestion, notariat, transport...
- **FCIL** (Formation d'initiative locale)

S'informer  
avec Parcoursup

Pour chacun des vœux que vous souhaitez sélectionner, un module d'informations sera affiché. Vous y trouverez notamment :

- Les dates des journées portes ouvertes et/ou d'immersion
- Les coordonnées d'un correspondant pédagogique de l'établissement à qui vous pourrez adresser des questions
- Les caractéristiques de la formation (contenus et organisation des enseignements, attendus)
- Les éléments pris en compte par la formation pour l'examen des vœux,
- des données chiffrées et contextualisées.

**Bourses  
et/ou  
Logement**

Je fais ma demande de bourse à travers la procédure  
DSE (dossier social étudiant) sur le portail :

*[www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)*

Ou

*[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)*



Le portail numérique des démarches et services de la vie étudiante

>> Focus sur le Plan Étudiants : cliquez ici pour comprendre ce qui va changer dès 2018 <<



APPLIS SANTÉ : ON VOUS A CONCOCTÉ UNE PETITE SÉLECTION

Pas facile de s'y retrouver parmi la dizaine de milliers d'applications e-santé pour smartphones ! On a débroussaillé les stores iOS et Android pour vous.

22/11/2017







Vos aides  
financières

Vous loger

Vous  
restaurer

Votre santé

Vos études

Votre emploi

Vous bouger et vous  
cultiver

Vous conseiller et  
accompagner

## > Consultez la rubrique : Vos aides financières

Tout savoir sur les bourses et aides financières mais aussi sur vos droits et obligations

- > Bourses sur critères sociaux
- > Bourses d'études à l'étranger
- > Les aides au logement
- > Prêt étudiant garanti par l'État
- > Aides spécifiques
- > Transports en commun
- > Aide à la recherche du premier emploi
- > Aide au mérite
- > Aide à la mobilité en master
- > Autres bourses et soutiens financiers
- > Projets culturels et artistiques
- > Les assistants de service social

**DEMANDE DSE**  
BOURSE / LOGEMENT

**SUIVI DSE**  
BOURSE / LOGEMENT

**SIMULATEUR**  
CALCULEZ VOTRE BOURSE



**BOURSES ET AIDES :  
COMBIEN, COMMENT ?**

**UNE PETITE  
SÉLECTION**

Pas facile de s'y retrouver parmi la dizaine d'  
milliers d'annonces...

**Du 15 Janvier au 31 Mai 2018**

# Les 4 étapes de la procédure

1

Du 22 Janvier au 13 Mars 2018 avant 18h!!  
Saisie des vœux sur le portail

2

Jusqu'au 31 Mars 2018  
Dossiers à compléter et confirmation des vœux

3

Du 22 Mai au 21 Septembre 2018  
Propositions et réponses des candidats

4

Calendrier variable selon les établissements  
Inscription administrative

# Création du dossier électronique & Saisie des vœux



**Avant le 13 Mars 2018 18h!!**

# Création du dossier électronique

- **adresse électronique** valide jusqu'en Septembre.  
Il est recommandé d'ajouter l'adresse mail des parents.
- **numéro INE** (Identifiant National Elève)  
10 Chiffres et 1 lettre (convocation du bac, résultats des épreuves anticipées....)
- **n° de portable** valide jusqu'en Septembre.
- Télécharger **l'application Parcoursup**
- Attribution d'un **Numéro de dossier** et création **d'un mot de passe** personnel: identifiants à conserver précieusement

# Saisie des candidatures

- De 1 à 10 vœux (10 vœux en initial et/ou 10 vœux en apprentissage)  
1 vœu = 1 formation sélective ou non dans 1 établissement
- Possibilités de formuler des vœux dans son académie d'origine ou en-dehors mais ⚠ pour les licences et PACES, les recteurs peuvent fixer un pourcentage maximum de candidats hors-académie.
- Vœux non classés mais motivés : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup
- Vœux peuvent concerner les formations à distance
- Vœux multiples pour certaines formations

# Vœux multiples

- Un vœu multiple permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type (BTS, DUT, CPGE, licence), spécialité ou mention.
- Un vœu multiple compte pour un seul vœu parmi les 10 possibles.
- Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné.
- A l'intérieur d'un vœu multiple, il est possible de sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer.

# Vœux multiples BTS et DUT

- Regroupement par **spécialité** à l'échelle nationale.  
(ex: BTS Tourisme)
- **1 sous-vœu** = 1 établissement de la même spécialité
- Pour chaque spécialité de BTS et DUT : **un vœu multiple** et jusqu'à **10 sous-vœux maximum**.
- BTS Tourisme dans 7 établissements = **1 vœu et 7 sous-vœux**



# Vœux multiples CPGE

- Regroupement **par voie à l'échelle nationale** (ex : MPSI, ECE...)
- **1 sous-vœu** = 1 établissement de la même voie
- Dédoublément possible de chaque sous-vœu : **avec ou sans internat**
- Pour chaque spécialité de CPGE : **un vœu multiple** et jusqu'à **10 sous-vœux maximum**.
- CPGE ECE : lycée A sans internat  
lycée B sans internat  
lycée B avec internat } **1 vœu et 2 sous-vœux**

# Vœux multiples licences

- Regroupement par **mention à l'échelle académique ou régionale**
- **1 sous-vœu = 1 université de la même mention**
- Pour chaque mention de licence : **un vœu multiple** et jusqu'à **10 sous-vœux maximum.**
- Licence droit : Université A  
                          Université B  
                          Université C } **1 vœu et 3 sous-vœux**

# PACES en IDF

-« PACES Ile-de-France » = 1 Vœu parmi les 10 vœux  
comporte 7 sous-vœux correspondant aux différentes UFR médicales franciliennes

-Pas de priorité géographique mais ⚠ les recteurs fixent un pourcentage maximum de candidats hors-académie ou région académique

-1 UFR de santé d'IDF = 1 sous-vœu

Il faudra constituer un dossier pour chacun des sous-vœux formulés

- Possibilité de faire 1 sous-vœu comme 7 sous-vœux (7 UFR en IDF) aucune contrainte. **Il est fortement conseillé d'effectuer plusieurs vœux !**

- Les sous-vœux ne sont pas comptabilisés dans le nombre total de sous-vœux autorisés (=20)

- Affectation en 2 temps :

- 22 Mai : « oui » ou « en attente » pour PACES Idf
- Après les résultats du bac : affectation dans un UFR de santé

Les dossiers sont traités par chacune des Universités de l'Ile-De-France.  
Les lycéens sont informés des réponses par les établissements.

# Ecoles d'ingénieurs et de commerce

- Regroupement par réseaux d'établissements (= concours commun)
- 1 vœu multiple = un réseau = 1 vœu
- 1 sous-vœu = chaque école du réseau
- Nombre de sous-vœux illimités et non décomptés du nombre maximum de sous-vœux autorisés

# Formations en apprentissage

- **10 vœux possibles** en plus des 10 vœux en formation initiale
- Saisie des candidatures du 22 Janvier au 13 Mars (prolongation exceptionnelle dans certains établissements)
- Regroupement des BTS et DUT **par spécialité à l'échelle nationale**
- **1 sous-vœu** = 1 établissement de la même spécialité
- Pour chaque spécialité de BTS et DUT : **un vœu multiple** et jusqu'à **10 sous-vœux maximum**.
- **Signature d'un contrat d'apprentissage obligatoire** afin d'obtenir une proposition d'admission.

**Au total, le lycéen peut formuler :**

**De 1 à 10 vœux réfléchis et motivés**

( vœux multiples ou pas)

**20 sous-vœux maximum**

pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Ile-de-France)

Onglet vœux

Inscription **Vœux** Scolarité Apprentissage Voeux

Curriculum Vitae Vœux **▲** Ma préférence Secteur(s) licence(s) Année de césure

Si vous envisagez de formuler un vœu sur des formations en apprentissage, nous vous rappelons que ces formations sont conditionnées à la signature d'un contrat d'apprentissage qui est un contrat de travail conclu entre un apprenti (ou son représentant légal) et un employeur. L'inscription définitive à ces formations sera soumise à l'obtention d'un titre de séjour permettant de conclure un contrat d'apprentissage. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le site <http://www.service-public.fr>

☰ Liste de vœux pour des formations sous statut étudiant

Votre liste comporte:

- ★ : 8 / 10 vœux.
- ☆ : 3 / 20 sous-vœux.

🔍 Ajouter une formation

Compteur de vœux et de sous-vœux

Recherche de formations et ajout d'un vœu à la liste

parcoursup

INFO FLASH : Saisissez vos vœux jusqu'au 13 mai 2018 (heure France métropolitaine GMT +1)

C'est quoi ? La calendrier Boîte à outils Contact

Page d'accueil • Les formations

### Les caractéristiques des formations

A partir du 22 janvier, accédez aux fiches de présentation de chaque formation disponible sur Parcoursup grâce au moteur de recherche. Ces fiches vous renseignent sur les **caractéristiques des formations** et en particulier les **connaissances et compétences attendues** à l'entrée de chaque formation.

Objectif : vous permettre de mieux connaître le contenu et les débouchés des formations qui vous intéressent.

### Quelles sont les caractéristiques disponibles pour chaque formation ?

A partir du 22 janvier, lorsque vous sélectionnez une formation, les caractéristiques de celle-ci apparaissent.

- les contenus et l'organisation des enseignements,
- les **atouts** de la formation et les éléments pris en compte lors de l'examen de votre dossier,
- le taux de passage en deuxième année, le taux de réussite au diplôme, le taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)
- les **alternatives** possibles de poursuite d'études de la formation, les masters auxquels conduit la formation, etc.
- les capacités d'accueil en 2018,
- un certain nombre de données chiffrées.

Accéder à mon dossier

### CALENDRIER 2018

- 1 À partir du 13 janvier : Information sur le fonctionnement de Parcoursup. Du 22 janvier au 13 mars 2018 : **Inscription et saisie des vœux.**
- 2 Du 22 janvier au 13 mars 2018 : **Inscription et saisie des vœux.**
- 3 Du 22 janvier au 13 mars 2018 : **Finalisation des dossiers et confirmation des vœux.**
- 4 Du 22 mai au 21 septembre inclus : **Réception et acceptation des propositions.**
- 5 Du 29 juin au 21 septembre inclus : **Phase complémentaire.**

Je recherche une formation sur Parcoursup

Voir le détail du calendrier

# Exemples de vœux

1 - **CPGE Eco** : Lycées Marcelin Berthelot, Hector Berlioz, H. Boucher

2 - **DUT Information-Communication** : Paris V, Paris VIII

3 - **DUT Carrières juridiques** : Paris XIII

4 - **Licence humanités** : Paris 10

5 - **Licence AEI** : Paris 12

= 3 vœux multiples et 6 sous-vœux + 2 vœux « simples »



# Exemples de vœux

1 - **Concours Advance** : 2 écoles

2 - **Concours GEIPI-Polytech** : 7 écoles

3 - **Licence physique** : UPEM

4 - **Portail scientifique** : UPEC, Sorbonne université

5 - **CPGE MPSI** : Lycées Marcelin Berthelot, Chaptal, Henri IV, Lakanal

6 - **PACES Idf** : 7 UFR de santé

= 5 vœux multiples et 15 sous-vœux (+ 7 UFR de santé)  
+ 1 vœu « simple »

# Exemples de vœux

## A) En initial :

- 1 - BTS Management des unités commerciales : 3 lycées
- 2 - BTS Banque : 2 lycées
- 3 - BTS Professions immobilières : 2 lycées
- 4 - BTS Négociation Relation Client : 3 lycées

## B) En apprentissage :

- 1 - BTS Management des unités commerciales : 6 CFA
- 2 - BTS Négociation Relation Client : 3 CFA

= 4 vœux multiples et 10 sous-vœux en initial  
+ 2 vœux multiples et 9 sous-vœux en apprentissage

# Année de césure

- Suspension temporaire d'une formation afin d'acquérir une expérience utile et favorisant son projet :
  - inscription obligatoire dans l'enseignement supérieur
  - mobilité internationale, projet professionnel, contrat civique....
- **Durée** : De un semestre à une année universitaire
- **Formuler sa demande** : Cocher la case dédiée lors de la saisie des vœux sur Parcoursup entre le 22/01/18 et le 13/03/18.
- **Césure NON accordée de droit** : Décision du président ou directeur de l'établissement lors de l'inscription administrative (possibilité d'entretien).
- **Signature d'une convention** entre l'étudiant et l'établissement :
  - garantit sa réintégration ou sa réinscription
  - précise les modalités de restitution de l'expérience acquise

# Constitution des dossiers de candidature

**Au plus tard le 31 Mars 2018 18h!!**

- Saisie impossible de nouveaux vœux après le 13 Mars
- Obligation de saisir **sa motivation** pour chaque vœu
- Enregistrer les **documents demandés au format numérique**
- Indiquer, dans la rubrique dédiée, **les formations qui ont sa préférence** : informations non transmises aux établissements mais à la « Commission d'accès à l'enseignement supérieur »
- **Confirmation obligatoire de chaque vœu** :
  - un vœu non confirmé n'est pas pris en compte
  - si dossier incomplet, impossibilité de confirmer
  - possibilité de renoncer à un vœu confirmé même après le 31/03 mais ce renoncement est définitif
  - dossier d'un vœu confirmé modifiable jusqu'au 31/03

# Fiche Avenir

- **Inclue dans le dossier** pour chaque vœu formulé sur Parcoursup
- **La fiche Avenir comprend :**
  - les 2 premiers bulletins de Tle
  - les appréciations de tous les professeurs sur les résultats dans leur discipline
  - une appréciation complémentaire sur le profil de l'élève renseignée par le Professeur principal
  - l'avis du 2<sup>ème</sup> CC sur chaque vœu
  - l'avis du Chef d'établissement
- **Consultable** par l'élève et sa famille à partir du **22 Mai 2018**

Réponses  
des établissements  
&  
des candidats

- Chaque établissement (université, écoles, CPGE, IUT...) examine les dossiers et rend sa décision.
- Réponses des établissements, au fur et à mesure, **entre le 22 Mai et le 21 Septembre 2018**. Il est donc possible d'avoir plusieurs propositions d'admission simultanées dans des formations différentes.
- Pendant les épreuves écrites du baccalauréat, **interruption des réponses des établissements et décompte suspendu**
- **Consultation des réponses des établissements :**
  - sur son portable via l'application Parcoursup
  - sur sa boîte mail personnelle
  - dans la messagerie intégrée à Parcoursup



# Réponses des établissements


- **Pour une formation sélective** (BTS, DUT, écoles...) :
  - Oui = proposition d'admission
  - Non
  - En attente (avec indication du rang sur la liste complémentaire)
- **Pour une formation non sélective** (licence)
  - Oui = proposition d'admission
  - Oui-si = proposition d'admission avec parcours personnalisé

( Parcoursup indique « En attente » pour les dossiers classés au-delà des capacités d'accueil)
- **Délais de réponse** : **7 jours** du 22 Mai au 25 Juin  
**3 jours** du 26 Juin au 20 Août  
**1 jour** à partir du 21 Août



**Faute de réponse à l'expiration de ces délais, la place est libérée pour un autre candidat = démission automatique de Parcoursup**

# Réponses des candidats

- « **OUI, j'accepte la proposition d'admission** » : Dès que je reçois deux propositions positives, je dois faire un choix et en accepter **qu'une seule** entre les deux sans pour autant renoncer aux vœux encore en attente.
- « **Maintien pour les vœux en attente** » :  Si je souhaite conserver un ou plusieurs vœux en attente, je l'indique clairement pour chacun des vœux en attente, sinon tous mes vœux en attente seront supprimés.
- « **NON, je renonce à la proposition d'admission qui m'est faite** » : Cette action supprime instantanément la proposition d'admission à laquelle j'ai renoncé. La place est libérée pour un autre élève.

# Inscription administrative

Après avoir répondu « **Accepte** » à une proposition  
je dois obligatoirement effectuer mon  
inscription auprès de l'établissement.

Les formalités sont propres à chaque établissement :  
suivre les instructions sur le site ou contacter l'établissement

L'obtention du bac est indispensable pour s'inscrire dans la  
plupart des formations

# Procédure complémentaire

# Candidater sur les places vacantes

## Pour qui ?

- Ceux qui ne se sont pas inscrits avant le 13 Mars
- Ceux qui n'ont eu aucune proposition d'admission

## Quand ?

- Saisie des vœux : du mardi 26 Juin 14h au vendredi 21 Septembre

## Comment ?

- Formulation de nouveaux vœux sur les places restées vacantes : « en attente d'informations »
- Délai de 3 jours pour répondre du 26 Juin au 20 Août  
1 jour du 21 Août au 21 Septembre

Focus sur  
la réforme des  
études artistiques

- **Disparition des MANAA** et, à terme, des BTS artistiques et des DMA jusqu'à extinction des flux.
- Création du **Diplôme National des Métiers d'Art et Design** :
  - délivre le grade de licence
  - accueille tous les bacs
  - permet l'insertion ou la poursuite d'étude
  - diplôme national mais admet les spécificités locales
  - 15 mentions
- **Application de la réforme pour l'IDF en 2018** + 13 autres régions et en 2019 pour les autres



# DN MADe

## DN MADe structure par année

DN <u>MADe</u> 1	DN <u>MADe</u> 2	DN <u>MADe</u> 3
<b>FONDAMENTAUX</b>  Découverte Acquisition	<b>SPÉCIALISATION</b>  Majeures/mineures Enjeux	<b>PROJET</b>  Approfondissement Positionnement <u>MADe</u>

## DN MADe structure par semestre

S1	S2	S3	S4	S5	S6
OUVERTURES CRÉATIVES	INITIATION TECHNIQUES SPÉCIFIQUES	CHAMPS SPÉCIFIQUES	PROBLÉMATIQUES SIMPLES	PROBLÉMATIQUES COMPLEXES	PROJET MADE

**DIPLÔME NATIONAL MÉTIERS d'ARTS & DESIGN, DN MADE**  
**CONSTRUCTION**  
**LES 15 MENTIONS**

MODE	LIVRE	ESPACE
TEXTILE	INNOVATION SOCIALE	MATÉRIAUX
OBJET	PATRIMOINE	ORNEMENT
GRAPHISME	NUMÉRIQUE	SPECTACLE
INSTRUMENT	ANIMATION	ÉVÉNEMENT

# Scenarii

N°1

le 22 Mai 2018

Vœux

Réponses établissements

Réponses élève

CPGE Eco , Lycée Marcelin Berthelot



OUI



Renonce

CPGE Eco , Lycée Hector Berlioz



OUI



Renonce

Licence Droit , UPEC



OUI



Renonce

CPGE Eco, Lycée Montaigne



OUI



Accepte

Licence Droit , Paris x



OUI



Renonce

basco...at, je vais m'inscrire  
administrativement en « CPGE Eco au lycée Montaigne »

DUT GEA, IUT Meaux



OUI



Renonce

DUT GEA, IUT Paris 16ème



OUI



Renonce

BTS Notariat, Lycée Pablo Picasso



OUI



Renonce

N°2

le 22 Mai 2018

Vœux

Réponses établissements

Réponses élève

CPGE Eco , Lycée Marcelin Berthelot	→	En attente	→	Maintient
CPGE Eco , Lycée Hector Berlioz	→	En attente	→	Maintient
Licence Droit , UPEC	→	En attente	→	Maintient
CPGE Eco, Lycée Montaigne	→	NON		
Licence Droit , Paris x	→	OUI	→	Accepte
DUT GEA, IUT Meaux	→	NON		
DUT GEA, IUT Paris 16ème	→	En attente	→	Maintient
BTS Notariat, Lycée Pablo Picasso	→	OUI	→	Renonce

N°2

le 29 Mai 2018

Vœux

Réponses établissements

Réponses élève

CPGE Eco , Lycée Marcelin Berthelot



En attente



Maintient

CPGE Eco , Lycée Hector Berlioz



OUI



Renonce

Licence Droit , UPEC



En attente



Maintient

Licence Droit , Paris x



OUI



Accepte

DUT GEA, IUT Paris 16ème



En attente



Maintient

N°2

le 02 Juillet 2018

Vœux

Réponses établissements

Réponses élève

CPGE Eco , Lycée Marcelin Berthelot



OUI



Renonce

Licence Droit , UPEC



En attente



Maintient

Licence Droit , Paris x



OUI



Accepte

DUT GEA, IUT Paris 16ème



En attente



Maintient

N°2

le 05 Août 2018

Vœux

Réponses établissements

Réponses élève

Licence Droit , UPEC



En attente



Renonce

Licence Droit , Paris x



OUI



Renonce

DUT GEA, IUT Paris 16ème



OUI



Accepte

Je m'inscris administrativement en DUT GEA



N°3

le 22 Mai 2018

Vœux

Réponses établissements

Réponses élève

CPGE Eco , Lycée Marcelin Berthelot	→	En attente	→	Maintient
CPGE Eco , Lycée Hector Berlioz	→	En attente	→	Maintient
Licence Droit , UPEC	→	En attente	→	Maintient
CPGE Eco, Lycée Montaigne	→	En attente	→	Maintient
Licence Droit , Paris x	→	En attente	→	Maintient
DUT GEA, IUT Meaux	→	En attente	→	Maintient
DUT GEA, IUT Paris 16ème	→	En attente	→	Maintient
BTS Notariat, Lycée Pablo Picasso	→	En attente	→	Renonce

N°3

le 04 Juin 2018

Vœux

Réponses établissements

Réponses élève

CPGE Eco , Lycée Marcelin Berthelot	→	En attente	→	Maintient
CPGE Eco , Lycée Hector Berlioz	→	En attente	→	Maintient
Licence Droit , UPEC	→	En attente	→	Maintient
CPGE Eco, Lycée Montaigne	→	OUI	→	Accepte
Licence Droit , Paris x	→	En attente	→	Maintient
DUT GEA, IUT Meaux	→	En attente	→	Maintient
DUT GEA, IUT Paris 16ème	→	En attente	→	Maintient

N°3

le 30 Juin 2018

Vœux

Réponses établissements

Réponses élève

CPGE Eco , Lycée Marcelin Berthelot	→	En attente	→	Maintient
CPGE Eco , Lycée Hector Berlioz	→	OUI	→	Accepte
Licence Droit , UPEC	→	En attente	→	Maintient
CPGE Eco, Lycée Montaigne	→	OUI	→	Renonce
Licence Droit , Paris x	→	En attente	→	Maintient
DUT GEA, IUT Meaux	→	En attente	→	Maintient
DUT GEA, IUT Paris 16ème	→	En attente	→	Maintient

N°3

le 12 Juillet 2018

Vœux

Réponses établissements

Réponses élève

CPGE Eco , Lycée Marcelin Berthelot	→	En attente	→	Maintient
CPGE Eco , Lycée Hector Berlioz	→	OUI	→	Renonce
Licence Droit , UPEC	→	En attente	→	Maintient
Licence Droit , Paris x	→	OUI	→	Accepte
DUT GEA, IUT Meaux	→	En attente	→	Maintient
DUT GEA, IUT Paris 16ème	→	En attente	→	Maintient

N°3

le 01 Septembre 2018

Vœux

Réponses établissements

Réponses élève

CPGE Eco , Lycée Marcelin Berthelot



En attente



Renonce

Licence Droit , UPEC



OUI



Accepte

Licence Droit , Paris x



OUI



Renonce

DUT GEA, IUT Meaux



En attente



Renonce

Je m'inscris administrativement en licence Droit à l'UPEC

N°4

le 22 Mai 2018

Vœux

Réponses établissements

Réponses élève

CPGE Eco , Lycée Marcelin Berthelot	➔	NON
CPGE Eco , Lycée Hector Berlioz	➔	NON
CPGE Eco, Lycée Montaigne	➔	NON
Licence Droit , Paris x	➔	En attente
DUT GEA, IUT Meaux	➔	NON
DUT GEA, IUT Paris 16ème	➔	NON
BTS Notariat, Lycée Pablo Picasso	➔	NON

Dossier traité par la Commission d'Accès à l'enseignement supérieur et/ou vœux en procédure complémentaire

**Informations  
diverses**

# BAC EN SEPTEMBRE

Les élèves concernés doivent se signaler au SAIO (pour éviter les démissions automatiques à l'issue du résultat au baccalauréat).  
Message via leur dossier Parcousup ⇒ *Rubrique « Contact »*.

**Important ! en informer la personne qui sera chargée des inscriptions auprès du SIEC.**



Merci  
et  
Bonne fin de journée



**SI BESOIN EN CAS D'IMPOSSIBILITE D'AVOIR UN RENDEZ-VOUS , VEUILLEZ  
M'ADRESSER UN EMAIL : [virginie.antonio@ac-creteil.fr](mailto:virginie.antonio@ac-creteil.fr)**